



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 19
Séance du vendredi 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 05
	Absents : 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à TADDEI Laurence), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 07 avril 2022
Date d'affichage : 25 avril 2022
Date d'exécution : 21 avril 2022

Objet : Etude en vue de la création d'un parc urbain

Le maire expose au conseil que la commune souhaite poursuivre son projet d'aménagement urbain notamment dans le quartier des écoles où elle envisage une mise en valeur de l'espace public constitué par les parcelles B.158 et B.159

En complément des aménagements qui sont en cours de réalisation dans ce secteur, elle a ainsi formé le projet d'implanter un parc urbain en partie Ouest de la parcelle B.159.

Dans ce cadre, elle souhaite faire réaliser une première étude de définition qui pourrait être confiée à Madame Raphaëlle DAVIN, architecte urbaniste.

Le coût de cette étude, évalué à la somme de 3 850, 00 € HT, pourrait être partiellement pris en charge par la Collectivité de Corse à hauteur de 60 % ; son plan de financement s'établirait donc ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant hors taxe
Collectivité de Corse	60 %	2 310, 00 €
Commune	40 %	1 540, 00 €
TOTAL	100 %	3 850, 00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de la réalisation d'une première étude de définition en vue de la création d'un parc urbain en partie Ouest de la parcelle B.159 pour un coût de 3 850 € hors taxe et d'inscrire cette dépense au budget de la commune pour 2022.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide

- 18 voix pour,
- 0 voix contre
- 0 abstention,

D'approuver le principe de la réalisation d'une première étude de définition en vue de la création d'un parc urbain en partie Ouest de la parcelle B.159 pour un coût de 3 850 € hors taxe,

D'inscrire cette dépense au budget de la commune pour 2022.

Délibération N° 2022 – 19 – Etude en vue de la création d'un parc urbain

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	✓				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	✓				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	✓				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	✓				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à Simon PAOLI	✓				 Simon PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	✓				
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	✓				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Laurence TADDEI	✓				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	✓				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	✓				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le maire, président de séance,
Ange-Joseph FRATICELLI


